



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Introduction

- Genèse de l'arrêté
 - Un texte vivant :
 - ✓ Version modificative à venir (retour d'expérience)
 - ✓ Modification du règlement ERP pour harmonisation
- Parutions prévues au JO avant le 31/12/2023



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Obligations du fabricant

- La notice technique
- Les matériaux utilisés
- Le marquage des pièces
- Le dimensionnement des structures
- Le PV de classement au feu
- La solidité et la stabilité à la conception (Avis sur modèle ou sur dossier technique)
- Déclaration de conformité stabilité/solidité pour les petits ensembles démontables



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Obligations de l'organisateur

- Le contrôle de l'accès
- L'éloignement des voisinages dangereux
- La nature du sol d'implantation
- Les charges d'exploitation
- Le dessous de l'ensemble démontable
- Plan des installations électriques
- Alarme et alerte
- Météorologie
- Moyens d'extinction
- Vérification du montage
- Dossier de sécurité
- Inspection en exploitation



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Obligations de l'installateur

- Obligation de conseil
- Respect des règles de conception des ensembles démontables
- Respect des règles de montage des ensembles démontables
- La qualification du personnel technique
- Maintien du bon état de conservation
- Établissement de l'attestation de bon montage



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Obligations du propriétaire

- Entretien des pièces conforme à la notice technique
- Bon état de conservation des pièces
- Documents techniques et justificatifs
- Avis sur modèle
- Note de calcul à fournir pour les ensembles démontables existants
- Marquage des pièces pour les ensembles démontables existants



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Organismes agréés / accrédités

- Obligation d'être agréé (ministère de la Construction) ou accrédité (COFRAC)
- Vérification des installations électriques temporaires
- Contrôle de la conception
- Contrôle du montage
- Contrôle du bon état de conservation



ARRETE ENSEMBLES DEMONTABLES

Techniciens compétents

Technicien compétent *inspection des ensembles démontable*

- Peut vérifier le bon montage des OS2 et OP2 les moins à risque
- Peut vérifier le bon état de conservation
- Etablissement d'un rapport d'inspection assorti d'un avis
- Compétence acquise à l'issue d'une formation adaptée

Technicien compétent *installations électrique temporaires*

- Peut vérifier les installations électriques < 36 kVA
- Compétence acquise à l'issue d'une formation adaptée